

0027 A 6 G APPT 320
0028 A SS CAVE 9

Monsieur
DIALLO PAPA Moussa
Epicerie Afrique Douman
6 rue Desaix
65000 TARBES

FOLIO 1

Apurement charges 31/12/2021					
0027	CHARGES COMMUNES GENERALES	9 737.53 €	10000	320	311.60 €
	CHARGES HABITATION	4 930.99 €	10000	327	161.24 €
	CHARGES BATIMENT A	552.82 €	10000	602	33.28 €
	CHARGES ASCENSEUR A	3 228.13 €	8848	602	219.64 €
	CHARGES UNITAIRES HABITATIONS	776.16 €	36	1	21.56 €
	CHARGES EAU COMMUNE		9676	327	
	CHARGES EAU INDIVIDUELLE (Index de 1240 à 1240)	4 535.58 €	1235	0	
0028	CHARGES COMMUNES GENERALES	9 737.53 €	10000	9	8.76 €
	CHARGES HABITATION	4 930.99 €	10000	9	4.44 €
	CHARGES BATIMENT A	552.82 €	10000	17	0.94 €
	CHARGES ASCENSEUR A	3 228.13 €	8848	17	6.20 €
	PROVISIONS APPELEES A DEDUIRE				-19.95 €
	PROVISIONS APPELEES A DEDUIRE				-985.56 €
	- Total de l'apurement				-237.85 €

Fds Tvx: 1 069.67 €
145.58 €

Art.18: 225.35 €

-237.85 €

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'art 24 et du b de l'art 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

TOTAL DE LA SIMULATION CI-DESSUS	237.85 €
TOTAL	0.00 €
SOLDE créditeur	237.85 €

REF. : 1-082-0027

SIMULATION

SDC ARBIZON : FR76 1026 8025 9851 6271 0020 089